

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1286-2011, 14 décembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Richard Savard comme sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Richard Savard soit nommé sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, administrateur d'État II, au traitement annuel de 136 965 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Richard Savard comme sous-ministre associé du niveau 2;

QUE monsieur Richard Savard continue de recevoir une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 13 décembre 2012 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56863

Gouvernement du Québec

Décret 1288-2011, 14 décembre 2011

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Longueuil de conclure avec la Société canadienne des postes une promesse d'achat d'immeuble et un acte de vente

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil a l'intention de conclure avec la Société canadienne des postes une promesse d'achat d'immeuble et un acte de vente concernant le lot 4 828 983 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

ATTENDU QUE la Société canadienne des postes entend y bâtir des installations;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la Ville de Longueuil soit autorisée à conclure avec la Société canadienne des postes une promesse d'achat d'immeuble et un acte de vente concernant le lot 4 828 983 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, lesquels seront substantiellement conformes au texte des projets d'entente joints à la recommandation ministérielle.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56865

Gouvernement du Québec

Décret 1289-2011, 14 décembre 2011

CONCERNANT une modification du décret numéro 1341-2009 du 21 décembre 2009, modifié par les décrets numéros 1133-2010 du 15 décembre 2010 et 155-2011 du 2 mars 2011 et une modification du décret numéro 877-2011 du 7 septembre 2011

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 6.1 de la Loi sur le financement de la pêche commerciale (L.R.Q., c. F-1.3), le gouvernement peut, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, consentir des garanties de prêts aux conditions qu'il détermine à des pêcheurs ou autres personnes, à des sociétés ou organismes exerçant une